



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 09/05/2023

Reçu en préfecture le 09/05/2023

Publié le

Préfecture du Loiret le

ID : 045-214500498-20230504-D2023050404-DE

Titre d'enregistrement ACTES

## **Conseil Municipal**

### **Délibération numéro 2023050404**

Date de la  
convocation  
21.04.2023

L'an deux mille vingt-trois, le quatre mai à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de BOUZY-LA-FORET se sont réunis, à la mairie.

Date  
d'affichage  
21.04.2023

Présents : Mmes et MM. Florence BONDUEL, Jean-Claude TONDU, Christian TOUSSAINT, Sylvie VUILLET, Yann GOLLION, François DAUBIN, Gilberte BADAIRE, Jonathan RÉMÉNÉ, Dominique BAUDOIN, Aurélie DAUBIN, Catherine FOUCAULT, Ilona BERNY-VILFROY.

Nombres de  
membre

Absente donnant pouvoir: Aurélie BLOT à Aurélie DAUBIN.

En exercice : 15  
Présents : 12  
Votants : 13

Absents : Sophie THIRET épouse ALLION, Christian AMEUR

Délibération  
2023050404

#### **Manifestation culturelle « Esprits de la Forêt » 14.05.2023**

Etant entendu la Manifestation « Esprits de la Forêt » programmée les 14 mai 2023 :

Pour 13  
Contre : 0  
Abstention : 0



**Les Esprits de la forêt**  
**Dimanche 14 Mai 2023**  
10h à 17h Carrefour du clocher Bouzy-La-Forêt

10h30 : Les Esprits de la forêt sortent du bois : défilé de marottes avec Elisa Carriero

11h : Prix du Grand chêne 2023 : lecture à voix haute des 4 meilleurs albums jeunesse de l'année consacrés à la forêt. Le public vote pour le lauréat.

12h : Apéro offert et Buffet forestier : Partagez votre pique-nique et profitez de la buvette.

13h30 : Promenade guidée à la découverte d'arbres remarquables avec Philippe Marcellot, agent forestier et Rando VTT.

15h : Petit bal en forêt par Bertrand Bobin et Jérôme Pamart.

16h : Les marottes défilent avant le goûter offert à tous par la municipalité.

De 10h à 16h30 :

**Accrobranche** : Inscription sur place : 5 € par enfant ou adulte pour la journée.

**Promenade à poney** : Inscription sur place.

**Parcours libre des stands de la forêt** : Bibliothèque de la forêt avec son jeu-concours, la librairie Au temps des livres, stand de l'ONF (Office national de la forêt), la photo numérique, les balbuzards de la forêt d'Orléans, le chant des arbres, l'atelier manuel de la Fraternelle, les sculptures sur bois et livres de Jean-Pierre Simon

Une fête organisée par la mairie, la bibliothèque, l'école Robert-Goupil et la Fraternelle



Entrée Libre Parking route du Briou La manifestation est maintenue en cas de pluie



Mairie, 18 rue de la Mairie -45460

Envoyé en préfecture le 09/05/2023

Reçu en préfecture le 09/05/2023

Publié le

ID : 045-214500498-20230504-D2023050404-DE

II - enregistrement ACTES

## **Conseil Municipal**

### **Délibération numéro 2023050404**

Etant exposé le plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Marottes	1 300 €	520 €	Constellation *
Accrobranche	1 100 €		
conte musical	950 €	380 €	Constellation
JP Simon	500 €	200 €	Constellation
Apéritif municipalité	100 €		
Déjeuner forestier	200 €	200 €	La Fraternelle **
Goûter enfants	100 €		
ONF	0 €		
Les Balbuzards	0 €		
Le Prix du Grand Chêne	0 €		
Achat de 4 livres	50 €		
Dons livres éditeurs	0 €		
Au temps des Livres	0 €		
Rando VTT	0 €		
Balade forestière	0 €		
Atelier La Fraternelle	0 €		
Promenades poney	0 €		
Jeu concours le Grand Chêne	0 €		
La Fraternelle		800 €	
Don Exeau		100 €	
Total	4 300 €	2 200 €	
Investissement mairie	2 100 €		

**LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- 1- Approuve ce projet culturel,**
- 2- Adopte le plan de financement exposé,**
- 3- Autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents à cette manifestation et aux demandes de financement s'y rapportant.**

\* Pour rappel, le conseil municipal réuni le 31 mars 2022 a renouvelé pour la période 2022-2024 une Convention constellation culturelle « Mon Pays, Mon Val, Ma Forêt, l'Art entre Loire et Campagne », établit entre les communes de Bouzy-la-forêt, Darvoy, Fay-aux-Loges, Férolles, Jargeau (commune référente) et Sandillon, exposant une stratégie culturelle commune soutenue par la Région Centre de Val de Loire.

\*\* Association communale

**Le Maire,**  
**Florence BONDUEL**



**Le secrétaire de séance,**  
**Jean-Claude TONDU**

Madame la Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, situé 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>